

COMPTE RENDU REUNION DE BUREAU DU 28/04/2026.

10 Membres présents. 1 Absent : Baptiste SURY.

Décision d'envoyer la lettre recommandée AR au cabinet THINOT mettant un terme à la tacite reconduction du contrat. Christelle DIDA se charge de rédiger le modèle de lettre à soumettre à l'approbation des membres. Elle sera signée et envoyée par le président. La décision est prise à l'unanimité des présents.

Vote pour la fermeture exceptionnelle de la piscine en 2026 au regard des conditions de sécurité et financières. Le vote est exprimé par écrit sur la feuille de vote ci-jointe valant feuille de présence.

La fermeture recueille 4 votes , 6 votes contre.

Pour permettre une ouverture en sécurité un appel au volontariat sera affiché pour réaliser les petits travaux nécessaires sous la direction de Stéphane PIET. (Mises à niveau de pavés, colmatage des vides aux 4 angles du liner .) Opération programmée le week-end des 23 et 24 Mai.

Confirmation de l'attribution de la gérance du club house à Madame BASILE nom d'usage CROCE Marie France. Mise au point de la convention avec mention des documents nécessaires . Gérance du 06 Juin au 01 Septembre.

La séance est levée à 19h30.

Le secrétaire.

PJ une feuille de vote .

Réunion de bureau du 28 Avril 2026

Vote pour ou contre la fermeture exceptionnelle de la piscine pour l'été 2026. Les présents votants apposent leur signature.

NOMS	POUR	CONTRE	ABSTENTION	ABSENTS
Joseph ALBUS		<i>ALBUS</i>		
J Daniel PICHON	<i>[Signature]</i>			
Christelle DIDA	<i>[Signature]</i>			
Agnès MARCAINI		<i>[Signature]</i>		
Stephane PIET	<i>[Signature]</i>	<i>[Signature]</i>		
Patrick HOAREAU	<i>[Signature]</i>			
Bruno SAHA		<i>[Signature]</i>		
Baptiste SURY				X
Céline MAGGIORE	<i>[Signature]</i>			
Valérie ROHRIG		<i>[Signature]</i>		
Antoine LAURETTA		<i>[Signature]</i>		
RESULTATS : POUR : 4 1 nature 5 ^e rang. <i>[Signature]</i> CONTRE : 6 ABSENTIONS : 0				

La fermeture exceptionnelle recueille 4 voix et est rejetée.

ALBUS